

## Séance du Conseil général du 14 octobre 2021

Rapport de la Commission de gestion et des finances

Préavis municipal No 8/2021

relatif à la modification du Règlement concernant la contribution aux équipements  
communautaires de la commune de Villars-Ste-Croix

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, désignée par le Conseil général, s'est réunie le mercredi 15 septembre 2021 à la salle du Conseil afin de procéder à l'examen du préavis susmentionné. La séance a été ouverte à 19h40 et s'est clôturée à 20h25.

Etaient présents :

Pour la Municipalité :           Monsieur Georges Cherix, Syndic  
  Madame Nicole Cattano, Conseillère municipale  
  Monsieur Vincenzo Camuglia, Conseiller municipal  
  Monsieur Frédéric Strittmatter, Conseiller municipal

Excusé :                               Monsieur Nicola Cassetta, Conseiller municipal

Pour la Commission :           Madame Monique Romon, Présidente  
  Monsieur Igor Kortchnoï, rapporteur  
  Madame Yolande Riche, membre  
  Monsieur Pascal Muller, membre  
  Monsieur Michel Artar, suppléant

Le règlement actuel sur la contribution aux équipements communautaires concerne uniquement l'habitat. Les communes de la région facturent les surfaces industrielles entre CHF 30.00 et CHF 120.00/m<sup>2</sup> de surface brute de plancher. Le nouveau règlement corrige cette lacune.

Comme pour l'habitat, la nouvelle taxe pour les entreprises et les activités commerciales est unique. En cas de changement d'affectation ou d'augmentation de la surface brute de plancher, la taxe sera perçue en conséquence.

Cette taxe se monte à CHF 40.00/m<sup>2</sup> de surface brute de plancher, indexée.

Nous tenons à préciser qu'une aliénation est synonyme de donation.

## Conclusion

Dès lors, la Commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX

- Vu le préavis municipal N° 8/2021 du 30 août 2021 ;
- Oui le rapport de la Commission chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### décide :

1. D'adopter la modification du Règlement concernant la contribution aux équipements communautaires de la commune de Villars-Ste-Croix du 30 juillet 2013 ;
2. De fixer son entrée en vigueur dès son approbation par le département cantonal.

Pour la Commission :

La Présidente :



Monique Romon

Le rapporteur :



Igor Kortchnoi



Yolande Riche, membre



Pascal Muller, membre



Michel Artar, suppléant